

CHARTRAND, MICHEL  
52 BLVD QUINN  
LONGUEUIL, P.Q.

# Il faut un ministère de l'Éducation

LA C.S.N. et la F.T.Q. conviennent qu'il est temps de créer chez-nous un véritable ministère de l'Éducation, déclaraient récemment MM. Jean Marchand et Roger Provost. Si ce ministère est doublé d'un conseil de l'éducation vraiment représentatif, qui puisse en toute liberté faire pression sur le ministre de l'Éducation pour obtenir l'application de mesures jugées valables par les représentants autorisés des associations professionnelles d'éducateurs, des autorités religieuses et des corps intermédiaires, il ne nous semble pas que l'on soit justifié de craindre une trop grande influence de l'État dans l'admini-

nistration de notre système scolaire. Dans une société démocratique, une opinion publique éclairée constitue la contrepartie essentielle au pouvoir forcément grandissant de l'État. Au lieu de mettre la population en garde contre la socialisation progressive de la vie moderne et le rôle accru de l'État, comme certains tenants du conservatisme social le font encore, il vaudrait mieux que tous se donnent la main pour faire mieux comprendre à l'opinion publique la nature et l'ampleur des problèmes qui se posent présentement à notre société, notamment dans le domaine de l'éducation".

Le plus fort tirage  
de la presse syndicale  
au Canada

## LE TRAVAIL

Vol. XXXIX — No 7

Montréal, Qué., juillet 1963

Dix cents

# "LE BILL 54 DEVRA ÊTRE RETOUCHÉ EN PROFONDEUR"

*déclare Marcel Pepin  
secrétaire de la CSN*

• Nos lecteurs trouveront, ci-après, une importante déclaration du secrétaire général de la CSN sur le Bill 54, dit "code du travail".

Nous comptons publier dans notre prochaine livraison une analyse détaillée des articles du projet de loi qui ont fait l'objet de réserves et critiques mentionnées ici par M. Pepin.

Nos lecteurs trouveront par ailleurs en page 7 un billet de Jean-Paul Lefebvre qui leur permettra de reconstituer "l'atmosphère" du comité des Relations Industrielles.

Faute d'espace nous avons dû reporter également au mois prochain le résultat de notre consultation auprès d'un certain nombre de personnalités canadiennes sur le problème du plein emploi. La dir.

DEVANT le Comité des Relations industrielles, le mouvement ouvrier a fait l'unanimité. La CSN et la FTQ ont conjointement fait connaître leurs prises de position sur le bill 54. L'importance du débat exigeait cet effort des deux centrales ouvrières du Québec afin que personne ne soit tenté de jouer un groupe contre l'autre et de desservir ainsi l'intérêt des travailleurs. Cette cohésion syndicale aura sans doute comme conséquence de forcer la réflexion du Gouvernement sur les revendications fondamentales.

### Dialogue avec le Gouvernement

Le bill 54 contient 143 articles. Il a été passé "au peigne fin" par les syndicats et les patrons. Le ministre du Travail, l'honorable René Hamel, avait, lors du dépôt du bill, mentionné que le gouvernement était prêt à discuter. Ceci s'est avéré fort exact puisque dès la première séance du Comité, le premier ministre, l'honorable Jean Lesage, déclarait qu'il ne s'agissait que d'un document de travail. Le dialogue s'est engagé. Il a été parfois dur, jamais acrimonieux. Le gouvernement a dû comprendre qu'il lui faudrait modifier un grand nombre d'articles du bill s'il désire adopter une législation du travail qui donne des garanties suffisantes.

Il est apparent que le bill 54 est mal désigné. Il ne s'agit pas d'un Code du Travail. Aussi la première suggestion faite par les centrales ouvrières a été de l'appeler Loi des Relations du Travail. Les rapports collectifs du travail doivent être réglementés par autre chose que le Code civil qui pourvoit au règlement des rapports individuels. Le bill 54, ce n'est pas un Code du Travail.

Les centrales syndicales, même une fois le bill 54 adopté, devront continuer à lutter pour obtenir un véritable Code du Travail.

— Suite à la page 9



Les représentants syndicaux au Comité des Relations Industrielles de l'Assemblée législative, de gauche à droite : MM. Jean Gérin-Lajoie (vice-président de la FTQ), Roger Provost (président de la FTQ), Guy Merrill Desaulniers (procureur de la CSN et de la FTQ), Jean Marchand (président de la CSN), et Marcel Pepin (secrétaire général de la CSN).

# CRI D'ALARME À QUÉBEC

VOIR  
EN PAGE 6

# métallurgie

*La Fédération Nationale de la Métallurgie (CSN) a tenu son Congrès annuel à Tracy — une centaine de délégués ont participé à ses assises, les 26-27-28 juin.*

## De notre envoyé spécial

TRACY. — Les travailleurs syndiqués sont de plus en plus conscients que la convention collective de travail, quelle que soit son extension ou sa complexité, demeure un champ de bataille trop limité, a soutenu M. Raymond Parent, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie (CSN) à l'ouverture du dernier congrès de cet organisme.

Les transformations profondes qui bouleversent actuellement des conditions de travail et d'emploi, notamment pour les travailleurs de la grande industrie, sont principalement responsables de cette prise de conscience.

«Les changements technologiques qui se font continuellement selon la fantaisie patronale, a expliqué M. Parent, vident les usines et placent dans une situation précaire des travailleurs qui, il y a quelques années, occupaient des fonctions privilégiées».

Selon le président de la Fédération, à partir du moment où les travailleurs s'aperçoivent :

- que la convention collective de travail ne suffit plus,
- que le chômage ne peut se

régler sur le seul plan de l'entreprise,

— que les clauses d'ancienneté, si elles peuvent assurer la sécurité de l'emploi selon les années de service, deviennent cependant impuissantes devant certaines formes de mises à pied,

— que la réadaptation des travailleurs déplacés ne peut se faire sur le seul plan de l'entreprise,

...ils réalisent alors qu'ils sont tous dépendants des structures économiques et conviennent qu'il faut intervenir.

L'heure est venue pour le syndicalisme, a continué M. Parent, d'entrer dans une deuxième phase. Après avoir lutté jusqu'ici presque exclusivement sur le plan de l'entreprise avec comme but principal d'obtenir un partage plus équitable des fruits de la production, les travailleurs syndiqués doivent désormais réclamer une participation réelle et efficace à l'établissement des politiques économiques de notre pays.

Il a déploré cependant qu'un certain nombre de travailleurs n'aient pas encore accepté que le syndicalisme doive s'engager sur ce terrain.



M. Raymond Parent

M. T. Payne



M. R. Hainse

M. J. McLellan

M. Raymond Parent a été réélu à la présidence de la Fédération Nationale de la Métallurgie (CSN). L'exécutif de cet organisme comprend aussi : MM. John McLellan (secrétaire), Jacques Dion (trésorier), ainsi que trois vice-présidents : MM. Lucine Boucher (aluminium), S. Ted Payne (chantiers maritimes), Raymond Hainse (section générale).

«A un chef syndicaliste, a-t-il souligné, aussi qualifié qu'il soit, certains pardonnent difficilement d'avoir la même compétence et la même ardeur à rompre nos chaînes politiques qu'à nous délivrer des servitudes économiques».

Il attribue cette résistance au fait que les passions partisans sont encore très vives au Québec, notamment en périodes électorales. De plus certains «politiciens inspirés» s'emploient à semer de l'ivraie dans le champ du syndicalisme. «Champions d'une liberté factice, ils se moulent au capitalisme et prônent, au nom de la dignité de la personne humaine, la destruction des structures sociales les plus indispensables à la promotion de l'homme».

M. Parent a souhaité que le mouvement poursuive sa campagne d'éducation afin d'attirer l'attention de tous ses membres

sur le fait que leurs intérêts économiques, sociaux et moraux ne peuvent être défendus uniquement sur le plan de l'entreprise.

«Se limiter à la convention collective, serait aujourd'hui trahir la mission véritable du syndicalisme», a-t-il conclu.

Dans son rapport au congrès, M. S. Ted Payne, vice-président de la fédération, a donné quelques exemples saisissants des transformations techniques qui affectent les chantiers de construction navale. Il a réclamé une politique plus cohérente et plus soutenue de la part du gouvernement fédéral dans le domaine de l'aide à cet important secteur d'activité économique.

M. Payne a aussi attiré l'attention des délégués sur le problème de la formation technique et professionnelle.

«Autrefois, a-t-il dit, un homme s'entraînait lui-même pour

un travail et y besognait jusqu'à sa mort. Mais le monde du travail a changé considérablement et continuera de le faire dans les prochaines années. La plupart des gens devront vraisemblablement se révéler capables de remplir plusieurs occupations différentes».

Selon M. Payne, ce n'est pas le changement qui est nouveau, mais le rythme actuel de ce changement. Ce qui arrivait naguère à quelques individus dans certains genres de travaux, sera avant longtemps le lot de presque tout le monde dans toutes sortes d'ouvrages.

Jusqu'à tout récemment les moyens mis en oeuvre pour faire face à ces conditions nouvelles ont été dérisoires, a poursuivi M. Payne. Depuis l'adoption de la loi fédérale d'aide à la formation technique et professionnelle, des possibilités

— Suite à la page 9 —

# VETEMENT

*La Fédération du Vêtement (CSN) a le vent dans les voiles — comme ont pu le constater les délégués au 26<sup>e</sup> Congrès tenu à St-Hyacinthe les 14 et 15 juin dernier.*

## De notre envoyé spécial

ST-HYACINTHE. — Un vent d'optimisme souffle sur la Fédération du Vêtement (CSN) qui a vu le nombre de ses membres augmenter de 1,000 au cours des deux dernières années.

Cette fédération réunit actuellement 27 syndicats pour un total d'environ 5,000 travailleurs.

«Sans l'ombre d'un doute, les deux dernières années ont marqué pour notre fédération un progrès sans précédent dans tous les domaines», a déclaré M. Jean-Noël Godin, président, dans son rapport aux délégués.

Dans le domaine de l'organisation, M. Godin a tenu à souligner le dynamisme actuel dont fait montre le secteur de la chemise. Depuis deux ans la CSN a pu mener à bien plusieurs projets d'organisation: trois entreprises nouvelles sont maintenant syndiquées (Tooke, B.V.D. et Lampron); tandis qu'un vote est attendu dans six autres usines et qu'une dernière requête vient d'être déposée à la CRO.

Mais il reste beaucoup de travail à faire, le champ est encore immense, a poursuivi le président de la Fédération du Vêtement. «Il y a plus de 100.000

travailleurs du vêtement dans la province de Québec, et moins de la moitié appartiennent à l'une ou l'autre des organisations syndicales».

Des ententes récentes entre la CSN et la Fédération, notamment dans les deux centres de Québec et de Montréal laissent présager d'importantes réalisations pour un avenir prochain.

Sur le plan des négociations collectives, la Fédération a aussi connu un certain succès. Encore là c'est dans le secteur de la chemise que les réalisations les plus remarquables ont pu être enregistrées.

Dans son rapport, M. Lucien Laforest, secrétaire, a mentionné en effet que, pour la première fois, les travailleurs syndiqués de la chemise ont réussi à négocier avec tous leurs employeurs une convention identique totalement révisée. Ce nouveau contrat accorde, dans certains cas, des augmentations de salaires de 20 cents l'heure. Un tel succès n'a pas été facile: les syndicats se sont rendus jusqu'au vote de grève avant que la partie patronale n'accepte les nouvelles conditions proposées.

(Dans le cas de B.V.D., à St-Romuald, l'employeur s'est résolu à signer après deux jours



Mlle Irma Gagnon

M. J.-N. Godin



M. Gérard Beaudoin

M. Lucien Laforest

Les délégués au Congrès de la Fédération du Vêtement ont reporté à la présidence de leur exécutif M. Jean-Noël Godin. Cet exécutif comprend aussi : Mlle Irma Gagnon, 1<sup>ère</sup> vice-présidente; M. Gérard Beaudoin, 2<sup>e</sup> vice-président; M. Gérard Bruneau, 3<sup>e</sup> vice-président; Mlle Estelle Trudeau, 4<sup>e</sup> vice-présidente; et M. Lucien Laforest, secrétaire.

de lock-out faisant suite à un vote de grève des employés.)

Ces nouvelles conventions ont pu être étendues à tous les employeurs de la province par voie de décret. On a tenu à souligner que le décret, cette fois, est vraiment l'extension juridique de véritables conventions intervenues entre les deux parties. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 1963, ce décret interdira le travail à domicile. On devine que les syndiqués ont dû montrer les dents pour obtenir pareille concession.

Un autre décret a aussi été complètement révisé. Il s'agit de celui qui régit l'industrie du vêtement pour hommes. Après un quart de siècle d'existence, ce décret qui n'avait subi jusque là aucune modification majeure ne répondait plus aux conditions qui prévalent actuellement. Après de laborieuses tractations avec la partie patronale, le décret a été entièrement refondu dans une version qui

en corrige les principales déficiences.

A l'actif des réalisations originales de cette Fédération, il faut ajouter un fonds d'assurance pour le bénéfice de ses membres. Cette initiative, en moins de quatre ans, a connu un très vif succès. Le fonds dispose aujourd'hui d'un actif considérable et s'abrite dans un édifice neuf sur la rue Sherbrooke à Montréal.

La Fédération administre aussi une caisse de retraite qui est appelée à prendre un vif essor au cours des deux prochaines années. Les dirigeants de la Fédération estiment que le projet de loi provinciale sur les pensions portatives obligatoires pourrait permettre de quadrupler l'actif de cette caisse.

Parmi les projets mis à l'avant au cours du dernier congrès, il convient de mentionner les suivants :

— La Fédération demeure convaincue de l'importance d'é-

tendre ses services d'éducation. Les délégués ont adopté une résolution visant à former un comité d'au moins cinq membres avec mandat d'organiser des sessions d'études. La Fédération invitera de plus tous ses syndicats affiliés à créer leur propre comité d'éducation ou, à tout le moins, à désigner un responsable de l'éducation. On a mentionné diverses initiatives de cette nature prises par quelques syndicats.

— Devant le succès remporté par le fonds d'assurance, les fiduciaires sont invités à mettre sur pied de nouveaux bénéfices à l'intention des membres-assurés.

— La Fédération devra se donner de nouveaux objectifs à atteindre sur le plan professionnel: nouvelle réduction de la semaine de travail, paiement de vacances à temps et demi ou temps double, extension du

— Suite à la page 11

# Malaise croissant chez les employés d'hôpitaux

par JEAN FRANCOEUR

Le malaise grandit tous les jours chez les employés d'hôpitaux de la province de Québec.

Ces derniers entretiennent vis-à-vis de leurs employeurs des griefs de plus en plus sérieux, tandis que ces derniers se réfugient dans une irresponsabilité de plus en plus totale.

Un tel climat de relations ouvrières-patronales a servi de fond de scène à toutes les délibérations du dernier Congrès de la Fédération

des services (CSN) qui s'est tenu à Montréal les 14 et 15 juin dernier.

Les employés d'hôpitaux, quoiqu'on dise, sont encore mal payés. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les échelles de salaires qui prévalent actuellement même dans les grands centres, pour constater qu'à peu d'exceptions près ces travailleurs sont loin de jouir du revenu considéré comme vital en 1963.

Cette catégorie d'employés sont mal protégés en ce qui touche le domaine de

la sécurité sociale. Ils ne profitent d'aucun plan de pension et sont exclus du champ d'application de la loi d'assurance-chômage.

Leur statut social laisse à désirer. Le mythe des employés d'hôpitaux embauchés par charité, comme des laissés-pour-compte, a toujours la vie dure. La société ne songe à l'importance de leurs tâches que pour leur enlever... le droit de grève.

Il ne suffit plus aujourd'hui de rappeler les causes historiques susceptibles

d'expliquer la situation actuelle. Ces causes sont maintenant disparues; il faut s'attaquer résolument aux effets qu'elles ont laissés derrière elles.

Il est exact que les hôpitaux ont vécu dans le passé de la charité publique et de la générosité des communautés religieuses, mais cela ne permet plus de justifier les anachronismes que l'on relève encore de nos jours.

On parle certes de progrès, d'améliorations, mais tout cela n'existe qu'en

fonction d'une situation antérieure plus déplorable encore. On reste bien en deçà des normes objectives qui devraient fixer les conditions de travail et d'emploi de ces serviteurs publics.

Au surplus les employés d'hôpitaux ne profitent pas des mêmes leviers qui sont à la disposition des autres travailleurs pour améliorer leur condition.

Non pas que le syndicalisme, comme règle générale, soit moins vivant que dans les autres secteurs; le dernier congrès a établi au-delà de tout doute la vitalité actuelle de plusieurs organismes syndicaux au sein de la Fédération.

Mais ce syndicalisme est frappé de certaines restrictions qui frappent au coeur même du mécanisme de négociations collectives. La législation présente interdit en effet l'usage du droit de grève pour les employés de

— Suite à la page 11

Plutôt que d'agir en coulisse

## Que l'État vienne s'asseoir à la table des négociations



M. Jacques Archambault

Si le gouvernement tient tant à intervenir dans les négociations entre la direction des hôpitaux et leurs employés, qu'il vienne donc s'asseoir à la table des négociations, pour qu'on puisse discu-

ter avec lui ouvertement et en toute bonne foi.

Ainsi s'exprimait M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN, dans son allocution devant les délégués du dernier Congrès de la Fédération des Services.

M. Pepin rejoignait ici une idée exprimée quelques moments plus tôt par M. Jacques Archambault, directeur des services techniques de la fédération, en présentant le rapport de son service.

Dans un rapport conjoint, les trois membres du personnel technique, MM. Jacques Archambault, Magella Lemay et Bruno Meloche, tiraient quelques conclusions de leur expérience des dernières années dans le domaine des négociations collectives pour les employés d'hôpitaux.

Il n'y a pas à proprement parler de véritables négociations collectives dans le secteur

hospitalier, soulignait le rapport des conseillers techniques. A part de très heureuses et très rares exceptions, les négociations aboutissent fatalement à l'arbitrage.

"En fait si on réfère à cette conception des négociations collectives qui consiste essentiellement en un rapport d'équilibre entre deux forces en présence, on peut dire que les jeux sont singulièrement faussés."

Le rapport ajoute qu'on est en train d'assister à une diminution grandissante du sens des responsabilités, condition fondamentale à un sain régime de négociations collectives.

"Nous n'avons pas d'hésitation, ajoute-t-il, à affirmer que les administrations hospitalières dans l'ensemble semblent souffrir d'une anémie du sens de la responsabilité en matière de négociations collectives."

Selon les conseillers techniques, la principale lacune du

système réside dans l'omniprésence morale et psychologique à la table des négociations du fantôme de l'État qui subventionne mais demeure physiquement absent.

"En vertu de notre loi d'assurance-hospitalisation, expliquent-ils, l'item "salaires et rémunérations" constitue un coût direct que le ministère de la Santé doit rembourser à l'hôpital. C'est donc dire que celui qui paie ne participe en aucune façon à l'élaboration et à la discussion du coût de la note."

MM. Archambault, Lemay et Meloche ont aussi dénoncé la procédure actuelle de l'arbitrage obligatoire qui constitue le seul recours des parties en cas d'échec des négociations. Ils ont qualifié cet arbitrage de "fiction juridique où l'État (qui subventionne les hôpitaux et qui désigne le plus souvent le président du tribunal) se trou-



M. Marcel Pepin

ve à être à la fois juge et partie".

"Ce ne sont plus les parties qui en viennent à un accord par compromis, ce n'est donc plus une épreuve de force avec l'aide et l'appui de l'opinion publique, mais une solution de réglementation et d'imposition."

Il est donc risqué, conclut le rapport, étant donné l'importance économique, sociale et psychologique du secteur, que tout notre système de négociations soit atteint et devienne atrophié et affaibli par le fait même.

Les conseillers techniques estiment que, dans le contexte actuel, il n'est pas inopportun d'ouvrir à nouveau le fameux débat à savoir si l'interdiction du droit de grève ne devrait pas être levée pour les travailleurs à l'emploi des services publics.

À la Fédération des Services

## Plusieurs tâches importantes pour "l'équipe du renouveau"

UNE équipe qui s'était donné elle-même le nom "d'équipe du renouveau" et qui a joué un grand rôle dans les délibérations



M. Pierre Bié

du dernier congrès de la Fédération des Services (CSN) a été portée à la tête de cette Fédération au cours des élections qui ont clôturé ces assises.

Cette équipe qui forme aujourd'hui l'exécutif de la fédération sera présidée par M. Paul-Emile Dalpé, du Syndicat des Employés d'hôpitaux de Montréal.

Ce syndicat, un des plus nombreux de la fédération, soit près du tiers des membres, manifeste depuis quelques mois une vitalité nouvelle; il a donné le ton aux délibérations de ce congrès par son franc-parler et son dynamisme.

Cet exécutif comprend aussi quatre vice-présidents: M. Roger Lasalle (Hull-Ottawa), Mlle Louise Nantel (Montréal), M. Cyrille Boivin (Chicoutimi), Pauline Prévencal (Sherbrooke).

MM. Pierre Bié (Montréal) et Réal Dessureaults (Trois-Rivières) complètent cet exécutif à titre de secrétaire et de trésorier de la fédération.

Il appartiendra au nouvel exécutif de mettre en oeuvre les nombreuses et importantes résolutions de ce congrès ainsi que d'élaborer au profit des syndicats affiliés la politique éditoriale et positive que les membres nouvellement élus ont souhaitée afin de poursuivre le travail entrepris par cette fédération pour améliorer les conditions qui prévalent depuis quelques années dans le secteur hospitalier.

Voici quelques-unes des résolutions adoptées lors du dernier congrès qui affectent directement les conditions de travail et d'emploi dans ce secteur:

— Poursuivre les négociations

avec l'Association des Hôpitaux catholiques de la Province de Québec afin de déterminer les bases d'une procédure de négociations applicable aux trois paliers suivants: provincial, régional et local. Les pourparlers sont déjà en cours depuis le 21 février dernier; un comité spécial a été formé par les deux parties pour poursuivre les négociations, mais des délais imprévus ont retardé jusqu'ici la poursuite des travaux de ce comité. Ces négociations sont de la plus haute importance. L'association patronale groupe 227 des 293 institutions hospitalières du Québec; une entente à ce plan pourrait modifier le climat actuel d'irresponsabilité qui prévaut à la direction des hôpitaux.

— La Fédération fera pression pour que la loi fédérale de l'as-



M. Paul-Emile Dalpé

surance-chômage soit modifiée dans le but de permettre aux employés d'hôpitaux (ainsi que les employés des corporations municipales et scolaires) de profiter des avantages qu'elle prévoit. On sait que cette loi sera bientôt modifiée à la suite d'un rapport présenté par la Commission Gill qui recommandait d'ailleurs l'application universelle de cette loi à tous les salariés.

— Demander au gouvernement provincial d'ordonner à son service d'hospitalisation de reconnaître le droit des employés d'hôpitaux à bénéficier d'un fonds de pension comportant une contribution de la partie patronale. Ces démarches seront sans

— Suite à la page 11

# La Chambre de Commerce est trop vite en affaires...

## éditorial

### LE TRAVAIL

LA CHAMBRE de Commerce de la province de Québec publiait récemment son opposition au projet de pensions transférables annoncé par le premier ministre du Canada, Mr. Lester B. Pearson.

La Chambre argumente tout d'abord qu'il s'agit là d'une responsabilité provinciale, ce en quoi nous sommes tout à fait d'accord. Là où les choses se gâtent c'est lorsque les représentants des hommes d'affaires québécois affirment ou du moins laissent entendre que tout programme de pensions administré par l'Etat devrait nécessairement être calqué sur le modèle américain et comporter le paiement d'une pension à tous les citoyens, indépendamment des contributions que chacun d'eux aura versées.

Il s'agirait, dans ce cas, d'un programme de type "sécurité sociale" comparable au régime général des pensions de vieillesse qui existe actuellement en notre pays.

Nous nous entendons parfaitement avec la Chambre de Commerce sur le fait qu'en matière de pensions transférables l'initiative devrait venir de l'Etat provincial, mais nous nous objectons carrément à la position de ce groupement d'hommes d'affaires qui recommande à la province de se contenter d'un régime de demi-mesure comme celui qu'a adopté récemment le parlement de l'Ontario. On comprend facilement que la Chambre doive défendre les intérêts des compagnies d'assurances mais cela n'est pas notre préoccupation. Ce que nous voulons défendre, c'est le droit pour tous les citoyens de la province de

participer, par le paiement d'une contribution, doublée de la contribution de l'employeur, à l'achat d'une pension qui puisse leur fournir la sécurité de la vieillesse. Nous réclamons l'institution d'un programme de pensions sur une base actuarielle et non le prélèvement d'une taxe ou d'une prime en vue de payer des pensions à tous les citoyens, indépendamment de leur contribution. C'est là où notre position diffère carrément de celle de la Chambre de commerce. De plus, nous considérons la constitution d'une caisse provinciale de pensions de retraite comme la source par excellence de capitaux, susceptible d'être utilisée dans le cadre d'un programme d'expansion économique. Nous ne nions pas que les compagnies d'assurances puissent faire des placements, par exemple dans les obligations du gouvernement, mais nous croyons qu'il serait de beaucoup préférable que les centaines de millions et bientôt les milliards de dollars qui seraient accumulés dans une caisse provinciale de pensions de retraite puissent être d'avantage sous le contrôle des pouvoirs publics, de façon à assurer une utilisation ordonnée et orientée en fonction d'un programme d'expansion.

Nous aurons à revenir bientôt sur ce sujet pour analyser plus en détails la position de la Chambre de Commerce, en parallèle avec la nôtre. Il était important d'indiquer dès aujourd'hui que l'attitude de la Chambre peut prêter à confusion. Un programme gouvernemental de pensions n'est pas nécessairement un programme selon le modèle américain.

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1601, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4. 2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

## BREF

### La fin et les moyens

L'EMPRISE des capitaux étrangers sur l'activité économique canadienne semble avoir atteint le point limite au-delà duquel l'opinion publique et le gouvernement jugeront cette main-mise contraire aux intérêts de la population canadienne.

Tout le monde reconnaît de bonne grâce que l'afflux de capital extérieur a été le principal agent du développement rapide et de la prospérité actuelle de la nation canadienne. Mais il arrive un temps où le contrôle étranger sur les industries canadiennes pose certains problèmes qu'on ne peut plus éluder.

Le Canada, à l'heure de la planification, ne peut plus se permettre de laisser entre les mains de ressortissants étrangers les grandes décisions qui affectent sa vie économique.

Tous semblent d'accord sur la fin; il s'agit d'enrayer le mouvement actuel, et peut-être aussi, dans toute la mesure du possible, de racheter les biens que nous avons déjà cédés.

Mais la discussion commence lorsqu'il s'agit des moyens à prendre pour atteindre ces objectifs. M. Gordon en sait quelque chose...

Une chose est sûre, c'est qu'il faudra y mettre le prix! Il y prendrait la totalité du revenu annuel de tous les Canadiens pour effectuer cette transaction.

### Soixante jours de revision!

SOIXANTE jours de décision, avait décrété M. Pearson en prenant le pouvoir il y a deux mois (déjà!). Faudra-t-il maintenant y ajouter soixante jours de revision, d'enchaîner un membre de l'opposition conservatrice en commentant le discours du budget Gordon.

Plusieurs mesures prévues dans ce budget semblent souffrir en effet d'une certaine improvisation.

On sait que le nouveau ministre des finances a déjà retiré son projet de taxe de 30% sur les transactions boursières destinées à enrayer la prise de contrôle de notre économie par les intérêts étrangers. Il a suffi de l'intervention de M. Kierans, président de la Bourse de Montréal, intervention aussi spectaculaire qu'énergique, pour obtenir ce résultat.

La taxe de 11% sur les matériaux de construction s'est aussi révélée fort impopulaire. Entrepreneurs et travailleurs de la construction craignent que le bâtiment s'en ressentent défavorablement.

Le consommateur canadien, pour sa part, a peu de chances de profiter vraiment du \$500 offerts pour la construction d'une maison au cours des mois d'hiver. Il semble

bien en effet que le chèque passera rapidement entre les mains du constructeur qui aura relevé le coût total des frais de construction à cette période de l'année.

### Gordon: nouvelle tête de turc

LE ministre des finances est traditionnellement la cible préférée de l'opposition parlementaire. Il ne semble pas que M. Walter Gordon, nouveau ministre du gouvernement libéral, puisse échapper à la règle.

Son premier budget, quoique rempli d'une foule de bonnes intentions, contenait cependant plusieurs mesures qui ne tardèrent pas à soulever les commentaires les plus désobligeants.

Comble d'infortune, le bruit courut que M. Gordon avait fait appel à des conseillers financiers torontois pour mettre une dernière main à ses prévisions budgétaires. Un tel geste, contraire, s'empressa-t-on de souligner, à une très auguste tradition parlementaire qui veut que seuls les fonctionnaires à l'emploi permanent du gouvernement puissent avoir accès à ces précieux documents avant leur présentation à la Chambre, permit à l'opposition d'élever le beau chahut que l'on sait.

### Trois projets d'envergure

LA tempête soulevée par le ministre des finances a quelque peu relégué dans l'ombre trois projets de loi de grande importance présentés devant la Chambre des communes au début du mois de juin.

Il s'agit:

— de la Loi pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada: ce Conseil, dont les membres seront nommés après consultation avec les organismes représentatifs compétents, aura pour tâche de "faire des recommandations sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production utile, afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie";

— de la Loi concernant le ministère de l'industrie: cette loi crée un nouveau ministère qui aura notamment pour but de "stimuler l'établissement, l'efficacité et le rendement des industries manufacturières au Canada";

— de la Loi (dont le titre est déjà tout un programme!) ayant pour objet de stimuler l'emploi au Canada grâce à une assistance financière sous forme de prêts aux municipalités

# La lune de miel n'est pas pour demain!

Le syndicalisme est partout combattu. Ceux qui pensent que nous avons accédé à une certaine reconnaissance du fait syndical feraient bien de méditer un peu cette déclaration inattendue.

Le syndicalisme est partout combattu, de façons diverses, aertes, et avec des armes et des objectifs qui varient selon les cas, mais activement, inlassablement.

Là où la grande industrie paraît l'admettre et traiter avec lui, c'est que, à défaut de pouvoir le refouler, elle préférera composer avec lui, canaliser ses forces, le fixer dans un rôle plus ou moins pacifique, plus ou moins passif.

La technique de lutte de la grande industrie prendra des formes nouvelles: morcellement de l'entreprise, négociations séparées pour chacune des usines, favoritisme à l'égard du syndicalisme "d'affaires", canalisation de la revendication ouvrière vers les questions de salaire, etc.

Là où la chose demeure possible, obstruction pure et simple à la syndicalisation des ouvriers (industrie forestière), comme au temps jadis. Ententes tacites avec les syndicats peu remuants ou collaboration ouverte avec ces derniers. Diffusion de l'idée de bonne entente. Publicité, commentaires tendant à répandre l'idée de néo-capitalisme. Action politique par le moyen des "lobbies". Surveillance étroite de la législation. Restrictions au droit de grève. Conditionnement du droit de grève. Efforts pour bien ancrer dans le public et dans les lois la distinction entre grève "légale" et grève "illégitime", distinction qui est le chef-d'oeuvre du patronat dans sa lutte contre les syndicats. Main-mise sur la politique et sur les partis politiques.

Toute la gamme de l'anti-syndicalisme y est, mais l'anti-syndicalisme est passé dans les moeurs; du moins peut-on dire que nous n'en discernons plus guère les formes indirectes, voilées, fardées, qui sont pourtant redoutables, les plus redoutables certes, à l'heure actuelle.

Dans la petite entreprise et dans certains cas, dans la grande, l'anti-syndicalisme conserve son visage de toujours: intimidation, congédiements, obstruction par le moyen de procédures légales, délais, utilisation du syndicat de boutique, appels aux syndicats "d'affaires" ou dirigés de haut par des "labor bosses", etc.

La Commission des Relations ouvrières fait ce qu'elle peut, mais elle est surchargée et le gouvernement ne semble pas pressé de remédier aux difficultés dans lesquelles elle se débat.

Les syndicats affrontent un système de lois destinées à bloquer leur expansion, à rendre onéreux leurs efforts, à les exposer constamment aux procédures dilatoires. Nous n'achevons plus de nous expliquer avec le patronat devant les cours, les commissions, les ministères, les tribunaux d'arbitrage.

Nous sommes en pleine lutte, mais nous ne le savons guère. Une des raisons pour lesquelles nous avons tendance à l'oublier, c'est que nous sommes pliés au formalisme légal dans lequel on nous enseigne chaque jour davantage. Par exemple, des syndicats nouveaux tombent les uns après les autres à cause de la lenteur des procédures; nous nous plaignons beaucoup, mais la paperasse, apparemment, suffit à paralyser notre action. Quand il faudrait défoncer, nous choisissons d'attendre. Dans l'univers des avocats, tout va donc pour le mieux! La lutte se fait par correspondance...

Nous sommes en pleine lutte. Il faudrait, je pense, y être un peu plus nerveux! Quelques points névralgiques devraient être les objets de nos assauts. Il ne devrait pas être dit, par exemple, que des syndicats ne vivront que s'ils obtiennent pour cela la permission d'un juge. Quant au plan le plus général, celui de la politique, celui de la philosophie de nos rapports avec le reste de la société, il faudrait peut-être se méfier d'un certain dialogue à l'eau de rose, propre à camoufler les différends véritables et pro-

fonds qui existent entre la démocratie militante que nous représentons et l'oligarchie financière. Il faudrait peut-être expliquer pourquoi le syndicalisme — et quel syndicalisme, dans certains cas! — ne réunit encore qu'environ 25 p.c. des salariés; pourquoi la classe ouvrière n'est pas plus éveillée qu'elle ne l'est, politiquement; pourquoi, après un demi-siècle de syndicalisme au moins, les commandes de l'Etat appartiennent encore d'emblée au petit nombre; pourquoi les syndicats n'ont pas — et sont encore fort

par PIERRE VADEBONCOEUR

loin d'acquiescer — une position dominante dans l'organisation du travail à l'intérieur des usines, etc...

Le syndicalisme est partout combattu. Mais il faut savoir comment, à quelles fins, pour quels objectifs, toujours, et en détail. Il me semble que nous ne sommes pas très alertes à percevoir cet état de choses, à le décrire, à le publier. Pour la lutte syndicale, c'est pourtant indispensable. Le syndicalisme repose sur l'idée de lutte, ne l'oublions pas.

## Les travailleurs suédois et la politique

ON se souvient que, pour la Suède, le problème de l'action politique des syndicats se ramène à celui des liens entre la principale structure syndicale et le Parti socialiste. Deux points sont à examiner.

### L'affiliation au Parti socialiste

Cette question a fait l'objet de bien des débats et même causé de graves troubles. Actuellement, le système en vigueur est celui de l'affiliation collective avec un droit de réserve. Cette formule compliquée signifie beaucoup de choses. C'est d'abord l'association syndicale locale qui décide ou non de s'affilier au Parti. Elle le fait par un référendum où tous ont droit de vote. Si la décision

est pour l'adhésion, tous les membres de la section locale du syndicat deviennent alors membres individuels du Parti socialiste. Mais, et c'est là le second point, un syndiqué peut refuser de devenir alors membre. Il doit le faire par lettre. Celui-là devra tout de même payer sa cotisation au Parti, car cette cotisation est perçue à la source comme les impôts. En fait, on peut se rendre compte du poids des adhésions syndicales dans la vie du parti en notant que ces dernières constituent à peu près les trois-quarts de tous les membres du Parti.

Puisque nous avons précédemment parlé de la Grande-Bretagne, comparons les deux situations. Chez les Anglais au contraire, les syndicats s'affilient à l'échelon national ce qui, à tout prendre, est moins démocratique. En tout cas, depuis 70 ans, les chiffres montrent que le syndicalisme a constitué une sorte d'épine dorsale du Parti. Plus cet appui a été solide, plus le nombre de voix a augmenté, ce qui a permis cette longue carrière au pouvoir dont nous avons parlé dans le dernier numéro.

### Le Parti et les syndicats

L'affiliation collective n'est qu'un seul lien. La direction des syndicats conserve d'autres liens importants avec la direction du Parti. Cela se laisse voir dans des domaines très variés: administratif, financier ou idéologique. Arrêtons-nous brièvement à certains de ces aspects.

Pour ce qui est de l'organisation, il existe des organes spéciaux de collaboration. Au niveau central d'abord, on a créé un Comité de collaboration et son but est de discuter de tous les problèmes communs aussi bien économiques que politiques. Ses recommandations sont en général suivies. On doit aussi mentionner la corporation au niveau local par l'intermédiaire d'une foule de comités, d'autres initiatives comme un Comité conjoint de la culture en plus, bien entendu, de forts liens personnels.

Du côté financier, soulignons d'abord que les syndicats suédois sont riches. Ils disposent par exemple de réserves de quelques millions de dollars. Le Parti socialiste a ainsi pu recevoir une très importante aide financière dans ses campagnes électorales. On a pu dire, certaines années, que l'argent syndical a couvert plus de 60 pour cent des frais du Parti. En dehors de ces périodes, le Parti peut recevoir des subventions, que ce soit pour célébrer certains événements ou pour lancer des mouvements.



par GUY BOURASSA

Enfin, il y a toute l'aide indirecte. Elle est évidemment difficile à délimiter mais on peut voir son importance si on songe que les syndicats ont créé une Société d'Édition de la Presse ouvrière, et il faut souligner tout l'appui qu'ils apportent aux journaux du Parti.

On peut donc conclure que la Suède a résolument choisi, comme l'Angleterre d'ailleurs, la voie de la coopération étroite entre travailleurs et parti politique. Il faudra maintenant passer à une autre sorte d'expérience.

Quatrième d'une série sur les travailleurs et la politique

## DERNIERE HEURE

LES pourparlers entre la compagnie Canadian British Aluminium et le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de Baie-Comeau (CSN) sont entrés dans la phase de la conciliation.

Les séances de conciliation, dirigées par M. Noël Bérubé, se sont poursuivies au cours de la dernière semaine.

On sait que la question des charges de travail constitue un des problèmes majeurs à la CBA. Ce problème a été abordé dès la première séance de négociations directes.

Le syndicat réclame que les quantités de travail à Baie-Comeau soient établies selon les mêmes règles que celles qui existent dans le reste de l'industrie de l'aluminium dans la province de Québec.

Une décision arbitrale de l'arbitre-ingénieur Pierre Dufresne, fixant les quantités de travail pour les cuivistes, a été contestée il y a quelques mois, devant la Cour Supérieure, par la compagnie.

Les pourparlers n'ont pas permis jusqu'ici aux deux parties de s'entendre sur une solution satisfaisante.

Les autres points majeurs faisant l'objet du litige comprennent: l'ancienneté, les sous-traités, les salaires, et divers bénéfices marginaux: vacances, fêtes, bénéfices supplémentaires de chômage.

La convention collective de travail est expirée depuis le 1er avril dernier. Le droit de grève ou de contre-grève sera acquis le 20 juillet prochain.

## Je choisirais toujours la CSN

— M. le Ch. Pichette

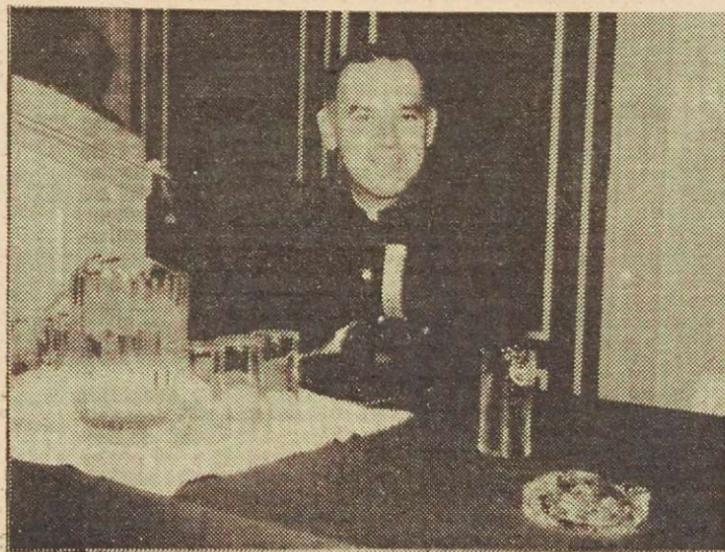
LA réunion spéciale du Bureau Confédéral de la CSN, tenue à Montréal le 13 juin dernier, coïncidait avec le 25e anniversaire d'ordination sacerdotale de M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CSN.

M. Jean Marchand, qui présidait la réunion, en a profité pour exprimer la gratitude de tout le mouvement à l'égard de son aumônier.

Il a rappelé que M. le chanoine Pichette, à titre d'un des plus anciens parmi les membres de l'exécutif actuel, a participé étroitement aux luttes les plus dramatiques que la CSN a conduites au cours des vingt dernières années.

Plus récemment M. le chanoine Pichette a assisté le mouvement au cours de cette phase importante qu'a été la mutation qui a fait de la CTCC un organisme non confessionnel.

M. Marchand a tenu à souligner le dévouement inlassable de l'aumônier général de la CSN. "Nous avons pu notamment apprécier sa grande discrétion, a poursuivi le président gé-



néral. Non pas qu'il se soit jamais désintéressé du mouvement, mais il a su exercer sa fonction d'assistance morale et spirituelle sans chercher à outrepasser son mandat ni à se substituer à aucun autre membre de la direction."

Prenant la parole pour remercier les membres du Bureau Confédéral de l'hommage qu'ils venaient de lui rendre, M. le chanoine Pichette a déclaré qu'à

aucun moment de sa carrière il n'a eu à regretter son étroite association aux luttes du mouvement ouvrier.

"Si j'avais à recommencer, et si on me donnait toujours le choix de mon ministère, je n'aurais aucune hésitation à choisir la CSN comme champ de mon apostolat sacerdotal", a-t-il poursuivi en soulignant la vitalité actuelle et la richesse humaine de ce mouvement.

# CRI D'ALARME à Québec !

par JEAN FRANCOEUR

*Le spectre du chômage plane sur la vieille capitale. Seule une intervention énergique de l'État, agissant de concert avec tous les agents de la vie économique, pourra enrayer ce fléau dont les proportions sont déjà alarmantes.*

**QUEBEC.** — Il y a présentement 16,000 chômeurs dans la vieille capitale et ses abords immédiats...

Si le marché du travail est abandonné à ses propres lois aveugles, le nombre des sans-emploi continuera de s'accroître au cours des prochaines années. Dans vingt ans, la situation serait proprement catastrophique.

Les tendances actuelles, si elles devaient se prolonger, donneraient les résultats suivants : 45,600 chômeurs en 1971; 61,500 en 1976; 83,500 en 1981.

Les chiffres que nous venons de citer n'ont aucune valeur scientifique. M. Jacques St-Laurent, éco-

nomiste de l'Université Laval, qui les a établis, a simplement voulu montrer, comme à travers des verres grossissants, ce qu'il adviendrait du marché de la main-d'œuvre québécoise si les forces qui l'orientent depuis 1947 devaient demeurer constantes.

Mais la menace est quand même réelle : elle lance à toute la population québécoise un des plus grands défis de son histoire. Bien que les causes de ce chômage généralisé ne soient pas exclusivement d'origine locale, la situation présente fait peser sur les épaules des autorités municipales et régionales une responsabilité devant laquelle il deviendra de plus en plus difficile de se dérober.

Les travailleurs syndiqués, par l'intermédiaire de leur Conseil Central, sonnent l'alarme depuis une dizaine d'années, non pour le simple plaisir de jouer les prophètes de malheur, ni pour embarrasser futillement les corps publics, mais parce que les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière sont vitalement impliqués dans la solution d'un tel problème.

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux a déjà réclamé et favorisé la création d'un organisme qui a pris le nom de Bureau du Commerce et de l'Industrie du Québec métropolitain. Mais cet organisme, depuis dix ans qu'il existe, n'a à son actif que des réalisations fort limitées.

Au dernier Congrès régional des syndicats, M. Raymond Parent suggérait que l'heure était venue de transformer ce bureau pour en faire un véritable conseil d'orientation économique régional.

Selon M. Parent les travailleurs syndiqués devront intensifier leur lutte pour témoigner de la situation présente et "stimuler les autres agents de la vie économique afin d'avoir une action concertée et permanente".

Les causes du chômage dans la capitale sont bien connues et évidentes en elles-mêmes. Un travailleur sans-emploi me disait dans son langage imagé : "C'est bien simple le chômage à Québec, c'est

## Trois chômeurs nous ont dit

**QUEBEC.** — Les statistiques sont une invention utile et on les utilise abondamment pour établir l'ampleur et l'urgence du problème du chômage.

Les chiffres ont cependant l'inconvénient de masquer le côté humain, individuel, de cette plaie sociale qu'est le sous-emploi.

C'est pour palier cet inconvénient que nous avons pensé interroger quelques personnes actuellement frappées par le chômage. Pris un à un les cas individuels ne pèsent souvent pas lourd dans la balance, mais personne ne pourra nier que les trois qui suivent illustrent bien plusieurs facettes du problème tel qu'il se pose à Québec.

### 1er CAS: Un métier qui disparaît

La boulangerie est une industrie locale qui a fortement subi le contre coup de la mécanisation et de la concentration des entreprises. Quinze ans plus tôt, il y avait 169 établissements dans un rayon de 20 milles autour de la ville de Québec. Aujourd'hui ce chiffre est tombé à trente.

Un tel mouvement est irréversible et présente par ailleurs un certain nombre d'avantages généraux. Mais qu'advient-il des travailleurs déplacés par la même occasion.

Celui que nous avons interrogé a 30 ans. Après avoir quitté l'école après sa 5e année, il obtenait un emploi d'apprenti dans la boulangerie où son père tra-

vailait. Trois ans plus tard, il devenait "compagnon".

A plusieurs reprises il doit subir des mises à pied : les établissements ferment et on le remercie de ses services. Jusqu'ici il a toujours réussi à trouver un nouvel emploi. Mais le marché du travail se rétrécit toujours.

Sa dernière mise à pied, il y a huit mois déjà, a été provoquée lorsque la direction de la boulangerie où il travaillait a décidé d'installer un quatrième four ; le nouvel appareil permettrait à l'équipe de jour de suffire à la tâche. L'équipe de nuit a été congédiée.

Sa semaine normale de travail était de 48 heures ; il recevait \$64 par semaine, plus un peu de surtemps le dimanche. Il retire maintenant un chèque hebdomadaire de \$27 de l'assurance-chômage. A mesure que le nombre des emplois diminue dans la boulangerie, ses chances sont réduites de trouver du travail dans le seul métier qu'il connaisse.

Une des solutions au chômage, selon lui, serait de réduire la semaine de travail dans ce secteur. Si Québec se mettait au pas avec le reste du Canada en adoptant au moins la semaine de 40 heures, le nombre des sans-emploi diminuerait suivant un pourcentage appréciable.

### 2e CAS: Pas de chance pour les jeunes

Il a 19 ans. Il a laissé l'école après sa 7e année. Son père, qui possède une terre à quelque 35 milles de Québec, doit compléter les revenus qu'il en retire en

acceptant divers petits travaux de menuiserie à gauche et à droite. Ils sont neuf à la maison.

En quittant l'école pour laquelle il n'avait aucun goût, il trouve d'abord un emploi dans une petite industrie locale, mais la durée de ce premier emploi ne lui permet pas de retirer de prestations d'assurance-chômage lors de sa première mise à pied.

Durant l'année qui suit, il réussit à se tirer d'affaire dans une fabrique de portes et châssis des environs. Il gagne \$0.75 l'heure pour une semaine de 48 heures. Mais le travail est irrégulier.

A la suite de son dernier congédiement, tout en retirant \$15 par semaine de l'assurance-chômage, il décide de tenter sa chance à Québec. Il a en poche un permis de travail d'un comité paritaire qui l'autorise à se faire embaucher comme apprenti dans le métier de charpentier-menuisier.

C'est en vain cependant qu'il a multiplié les démarches auprès de divers contracteurs.

Depuis ce temps qu'il tourne en rond : pas d'emploi sans expérience, mais comment prendre de l'expérience si on n'a pas d'emploi. "Il faut bien commencer quelque part, commente-t-il, mais on ne veut pas donner de chance à un jeune".

Mentionnons qu'il y a 3,000 chômeurs dans les métiers de la construction à Québec.

### 3e CAS: Depuis 20 ans que ça dure

Cinquante-deux ans. Père de trois enfants. Il habite une petite localité à 28 milles de Québec. Il travaille comme menuisier depuis 20 ans.

Il serait satisfait de son sort, si ce n'était le chômage saisonnier qui frappe tous les hivers.

Durant la belle saison, il gagne \$86 par semaine, mais trois mois par année, il en est réduit aux bénéfices de l'assurance-chômage : \$36 par semaine. Au total ses gains annuels s'en trouvent sensiblement réduits. "Il faut savoir ménager durant l'été si on veut se garder de quoi passer l'hiver".

Il n'a jamais connu la sécurité de l'emploi. Son plus long stage chez un employeur a été de deux ans. Chaque année au printemps il a dû se mettre en quête d'un nouvel emploi.

Il ne dispose d'aucun plan de retraite. Les emplois qu'il décroche sont à la merci des contrats que les entrepreneurs réussissent à obtenir. Cette année il a payé de malchance. Il croyait avoir du travail pour toute la saison, mais les travaux sur le chantier où il avait été embauché ont progressé plus rapidement que prévu et le contracteur n'a plus rien à lui offrir.

Une cause de chômage, à son avis, c'est l'encombrement du marché du travail québécois par des cultivateurs des environs. "Ils font leur "train" de bonne heure le matin et s'en viennent ensuite travailler en ville. C'est à croire que ce n'est plus la terre qui les fait vivre, mais que c'est eux qui font vivre leur terre".

On lui a offert des emplois dans des endroits éloignés, sur la Côte Nord par exemple. Mais à son âge ce n'est plus le temps de s'expatrier.

que nous sommes mal placés sur la carte !"

Québec et sa région immédiate ne disposent en effet d'aucun avantage particulier : ni matières premières, ni sources d'énergies, ni marché de consommation; il n'y a que la main-d'oeuvre, et encore le bas niveau d'instruction qui prévaut à travers toute la province et l'absence d'industries spécialisées a empêché cette région d'offrir quelque avantage sous ce rapport.

On m'a signalé que les chantiers maritimes, qui connaissent actuellement un regain d'activités à la suite de subventions du gouvernement fédéral, ont dû importer de la main-d'oeuvre qualifiée étrangère pour mener à bonne fin leurs travaux. Il n'existe en effet nulle part dans la province d'école professionnelle capable de dispenser une formation spécialisée aux travailleurs de cette industrie (la Fédération Nationale de la Métallurgie a déjà inscrit cette demande dans son cahier permanent de revendications).

Les industries de Québec et ses environs travaillent donc surtout pour le marché local : alimentation, chaussures, vêtements, meubles, etc. Mais ce sont pour la plupart de petites entreprises dont le rendement est faible et où les salaires sont bas.

Un nouveau facteur vient accentuer les problèmes causés par les déficiences de la structure industrielle de cette région, c'est l'immigration des comtés ruraux frappés par le marasme de l'agriculture et le recul des réserves forestières.

La population active de ces comtés se dirige vers les villes. Plusieurs se fixent à Québec.

C'est ainsi que la région économique de Québec comptait une population de 365,000 en 1961, soit une augmentation de 90,000 sur les chiffres du recensement de 1951. Ce rythme d'augmentation laisse prévoir une hausse de 125,000 d'ici 1971; tandis que dix ans plus tard, soit en 1981, cette population atteindra 653,000 !

Ce calcul est conservateur en ce sens que la région économique considérée a tendance à s'agrandir avec le développement des moyens de communication.

Sans tenir compte du fait que le taux de participation de la population totale à la main-d'oeuvre (qui est actuellement inférieur à la moyenne canadienne) a tendance à s'accroître, notamment par le travail féminin, il faudra créer 20,000 nouveaux emplois d'ici trois ans; plus de 50,000 d'ici dix ans; 90,000 d'ici 15 ans; si l'on veut répondre aux besoins de l'évolution de la main-d'oeuvre disponible.

Or rien ne peut laisser prévoir que l'industrie manufacturière de Québec (celle qui normalement permet la plus grande demande de travail) puisse faire les pas de géants qui s'imposeraient dans les circonstances.

Pour reprendre une expression de M. St-Laurent (que nous citons tout à l'heure) : "Les données économiques de la région ne nous favorisent guère. D'elles-mêmes, les forces aveugles du marché ne nous apporteront que des déceptions."

Faut-il laisser entendre qu'il n'existe aucun remède à ce chômage généralisé ? Je ne crois pas. Mon enquête m'a permis de recueillir une foule de suggestions qui, si elles étaient appliquées, pourraient avoir les plus heureux effets.

Il y a d'abord les mesures à courte échéance, et parmi celles-là, celles qui tendent à augmenter la demande de main-d'oeuvre :

— Suite à la page 8



dans la fournaise du comité  
des Relations Industrielles

# TROIS ÉTOILES

décernées par JEAN-PAUL LEFEBVRE

QUEBEC. — Au même rythme que l'élévation du mercure, l'atmosphère ne tarda pas à se réchauffer lors des discussions, au Comité des Relations Industrielles de l'Assemblée législative, en marge du Bill 54 dit "Code du Travail". Le thermomètre indiquait plus de 90 degrés et la discussion filait à très belle allure lorsque, le jeudi, 27 juin, on aborda l'article 60.

C'est le mardi 18 juin à trois heures de l'après-midi que le ministre du travail, l'honorable René Hamel, en présence du premier ministre Jean Lesage et d'une quinzaine de membres de la législature, avait ouvert les discussions et invité les porte-parole syndicaux et patronaux à faire part de leurs commentaires sur l'ensemble du Bill 54. Si l'on excepte une démonstration de mécontentement, dans le corridor attendant à la salle du Comité des bills privés où s'étaient massés quelques 250 travailleurs désireux d'assister aux délibérations du Comité mais n'ayant pu trouver place dans l'enceinte beaucoup trop restreinte de la salle du Comité des bills privés, les premiers jours du débat furent très calmes. Cependant, il était facile de prévoir que la discussion allait se corser lorsqu'on aborderait l'étude article par article, car les positions prises au départ par les représentants patronaux et les représentants du monde du travail étaient, sur plusieurs points, diamétralement opposés. Il est certain que le gouvernement devra trancher bon nombre de questions. D'ailleurs, il eut fallu être bien naïf pour croire que patrons et ouvriers aient pu s'entendre à cent pour cent sur tous les détails d'un cadre législatif où les intérêts des entrepreneurs et ceux de leurs employés sont si vitalement impliqués.

Une fois de plus, nous avons eu la preuve que le Québec n'est pas une de ces terres d'élection où le patronat reconnaît, une fois pour toute, le fait syndical.

## Réminiscences

Puisque nos lecteurs sont, à cette période-ci de l'année, privés de la "ligue du vieux poêle", ils apprécieront sans doute que nous désignons, nos "trois étoiles". Nous serons bons princes et nous désignerons en premier lieu l'étoile "patronale". Une

douzaine d'associations patronales avaient confié la défense de leurs intérêts, devant le Comité des Relations Industrielles, à quatre ou cinq procureurs. Parmi ceux-ci il faut distinguer de façon toute spéciale Me Jean Massicotte. Celui-ci a dépassé de plusieurs coudées tous ses confrères dans l'art de marcher à reculons. Nous lui décernons sans aucune hésitation l'étoile du conservatisme.

Pour justifier la primauté du code municipal et du code scolaire sur la législation du travail, Me Massicotte développe la thèse qu'un gouvernement municipal "ne peut déléguer son autorité". Pour cette raison, les villes et les commissions scolaires doivent pouvoir congédier, suspendre ou mettre à pied l'un de leurs employés sans que celui-ci puisse recourir à l'arbitrage pour défendre ses droits.

## L'article 50

Me Massicotte s'oppose également à ce que l'article 50 du projet du Code du Travail puisse indiquer qu'une convention collective porte, non seulement sur les conditions de travail, mais aussi sur les conditions d'emploi. Craignant sans doute de ne pas remporter l'étoile du conservatisme, il n'hésite pas un instant à prôner la thèse voulant que la sécurité syndicale soit une violation de la liberté des individus. Pour cette raison il s'oppose à une proposition du président Jean Marchand voulant que l'article 50 du projet de loi indique, à l'instar de l'article 6 du Code Fédéral du Travail qu'il est permis, dans une convention collective, d'inclure toute clause concernant la sécurité syndicale. Après avoir donné son appui à une définition de la convention collective proposée par le secrétaire général de la CSN, Me Massicotte annonce solennellement qu'il retire cet appui.

Il faut sans doute noter ici que les syndicalistes n'ont pas été les seuls à trouver rétrograde les thèses de Me Massicotte. C'est ainsi que le premier ministre, M. Jean Lesage, apparemment impatienté par l'étroitesse d'esprit de la position du procureur patronal en matière de sécurité syndicale lui demanda à brûle-pourpoint: "Mais vous-même, M. Massicotte, n'êtes-vous pas tenu de faire partie du barreau?"

## Deuxième étoile : René Lévesque

Au temps où il était une supervedette du petit écran, M. René Lévesque s'était acquis la réputation d'être le meilleur commentateur d'actualité au Canada. Maintenant qu'il est devenu une vedette politique, M. Lévesque n'a pas cessé de commenter les événements mais il semble avoir perfectionné sa technique de l'interview. Ceux qui ont assisté au Comité des Relations Industrielles n'ont pas manqué d'être frappés par l'habileté qu'a manifestée le ministre des richesses naturelles dans l'art de poser des questions opportunes. En voici quelques exemples:

Le président de la CSN venait de faire un brillant réquisitoire pour s'opposer à ce que la législation régissant les relations du travail exclue les professions libérales du titre de salariés et les empêchent ainsi de profiter, s'ils le désirent, des avantages de la négociation collective. Tout ce qu'il y avait d'avocat de l'autre côté de la barre, du premier ministre en passant par le chef de l'opposition et MM. Gabias et Bertrand jusqu'à Me Carrier-Fortin, manifesta quelque froideur, pour dire le moins, devant l'idée que des honorables membres du barreau puissent songer un jour à négocier un contrat de travail pour eux-mêmes. Dans le cas des ingénieurs, M. Pierre Bournival, secrétaire général de la Corporation des ingénieurs professionnels, vint expliquer que les membres de sa corporation ne tentaient aucunement à s'organiser en syndicat et qu'il leur étaient bien suffisant de compter sur leur corporation professionnelle pour défendre tous leurs intérêts.

Au milieu d'un long débat, parfois assez animé, le ministre des richesses naturelles se demanda tout haut s'il ne serait pas "utile que les professionnels aient le droit d'organisation syndicale, quitte à ne pas s'en servir si tel était leur désir". A un autre moment, il demanda: "Ne pourrait-on pas dire qu'il y a, chez les membres des professions, une certaine résistance à l'évolution sociale que nous connaissons présentement?"

Au tout début du débat, un procureur patronal vint à la barre du co-

— Suite à la page 9



M. MORGAN



E. FIORITO



Y. BEAULIEU



N. DUBERGER



P. RANGER



F. GAREAU



C. ST-ARNAUD

## Début prochain des négociations à Ste-Justine

L'ALLIANCE des Infirmières de Montréal (CSN) pourra désormais représenter les infirmières de l'hôpital Ste-Justine de Montréal. Cet organisme vient en effet de recevoir un certificat de reconnaissance syndicale émis par la Commission des Relations Ouvrières en date du 12 juin dernier.

Ce nouveau syndicat, auquel ont adhéré 95% des infirmières de cet hôpital, avait placé une requête en ce sens au début de mai dernier. Les représentantes des infirmières comptent entrer le plus tôt possible en relations avec les autorités de l'hôpital afin de discuter un projet de convention collective de travail.

L'exécutif du syndicat de Ste-Justine comprend: Mlle Madeleine Morgan, présidente; Mlle Emilia Fiorito, vice-présidente; Mlle Yvette Beaulieu, secrétaire; ainsi que quatre conseillères, ce sont: Mlles Claire Ranger, France-Hébert Gareau, Nicole Duberger et Claire St-Arnaud.

## Au Royaume du Saguenay

Par GUY GAGNÉ

LE CONSEIL régional des syndicats nationaux Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de faire parvenir une lettre de protestation au Premier ministre de la province, l'honorable Jean Lesage et au ministre des Affaires municipales, l'honorable Pierre Laporte, leur mentionnant que la réglementation des travaux d'hiver n'était pas respectée dans notre région.

Ce qui semble le plus révoltant provient du fait que l'on se permette (des municipalités) de retenir un dix sous (\$0.10) l'heure sur le salaire des travailleurs mentionnant qu'il s'agit d'une location d'outils pour le travail.

Le congrès régional s'est penché sur ce problème et les délégués ont protesté énergiquement contre cette façon d'agir de certaines municipalités qui se permettent de retenir un montant d'argent sur le salaire des travailleurs pour payer certaines

dettes contractées par ces municipalités.

● Le syndicat des employés de l'aluminium d'Arvida, conjointement avec le Conseil régional est à préparer un plan d'action pour l'éducation syndicale dans la région, surtout à la télévision. Il semble certain que les syndicats nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean auront leur programme hebdomadaire à la télévision dès septembre prochain.

● Un inspecteur de la Commission du salaire minimum viendra dans la région du Saguenay pour enquêter dans les secteurs suivants: Les Services, les Boulangeries et le Commerce. Il semble que plusieurs employeurs ne respectent pas les normes de la Loi.

● Nous venons de subir (sic) quelques campagnes électorales depuis quelque temps avec leur cortège de discours, publicité, insinuations, etc. Lors de leur congrès régional les syndicats nationaux ont demandé que les campagnes électorales soient réduites étant donné les nombreux moyens de communications et que les budgets prévus pour la publicité aient un certain contrôle.

● La formule Rand a donné cours à beaucoup de commentaires, surtout dans la grande industrie. Le Conseil régional a donc décidé de préparer une émission spéciale sur ce sujet dès septembre prochain alors que commencera une nouvelle année à la télévision régionale.

● M. Roch Bergeron, qui était

directeur du service d'éducation du Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean vient d'être désigné de nouveau à ce poste par l'assemblée générale du Conseil régional. Mentionnons que l'an dernier le confrère Bergeron s'est dévoué grandement lors de la campagne d'assainissement du budget familial, campagne conduite par le confrère André Laurin.

● Tous les membres de l'exécutif du syndicat des employés de l'Aluminium d'Arvida se sont rendus au congrès annuel de la

Fédération de la Métallurgie qui s'est déroulé à Sorel.

● Les membres du comité régional d'éducation songent sérieusement à organiser plusieurs journées d'étude sur le plan régional pour la prochaine année.

● Le confrère Pierre-Julien Martel a fait une violente sortie contre les autorités municipales qui perçoivent une "taxe de travail". Selon M. Martel il est inconcevable "qu'en 1963 des Conseils de ville obligent les travailleurs à payer une taxe spéciale pour avoir droit de travailler."

● Le Conseil régional a fait parvenir trois résolutions importantes au Conseil économique régional qui est à se former dans la région. Les syndicats nationaux demandent surtout qu'une enquête soit faite dans la juridiction territoriale de ce Conseil économique pour connaître tous les produits fabriqués au Saguenay. Les syndicats croient que les résultats de cette enquête devraient être rendus publics afin que les consommateurs, par une campagne de publicité, soient invités à acheter nos produits.

## Une première convention collective avec la corporation municipale de St-Romuald

QUEBEC. — Une première convention collective est intervenue en négociation directe entre la Corporation Municipale de St-Romuald d'Etchemin et le Syndicat des Employés de Saint-Romuald affilié à la C.S.N.

Cette convention accorde aux employés extérieurs, une augmentation de salaire qui varie entre 45 cts et 55 cts l'heure suivant les occupations avec effet rétroactif au 1er mai 1963, et une augmentation additionnelle de 10 cts l'heure au 1er mai 1964. La semaine de travail est de 45 heures répartie en cinq jours et de 48 heures par semaine pour les employés du filtre.

Quant aux employés du bureau, ils recevront à compter du 1er mai 1963, une augmentation de \$5.00 par semaine et une augmentation additionnelle de \$5.00 à compter du 1er mai 1964 pour une semaine de travail de 33½ heures.

Les autres avantages obtenus, réglementation des griefs, travail supplémentaire, dix fêtes chômées et payées, une semaine de vacances après un an de service, deux semaines après deux ans de service et trois semaines après 15 ans de service, 12 jours de maladie payés cumulatifs par année jusqu'à concurrence de 180 jours et congés sociaux payés pour le cas de décès et de

mariage et bien d'autres avantages.

La convention a une durée de deux ans, les négociations ont été faites dans un bel esprit de compréhension.

La corporation était représentée par M. le maire Marc Bisson et Maurice Cadoret échevin, assisté de Me Julien Chouinard, avocat.

Le Syndicat était représenté par MM. Marc Boucher, président, Thomas Cadoret et Roland Lambert. Le conseiller technique était M. G.-E. Hébert de la Fédération Canadienne des Services Publics et accompagné de M. Jean-Paul Marcotte, organisateur de la C.S.N.

## CRI D'ALARME

Suite de la page 7

— Améliorer la situation du logement: L'administration municipale est déjà en possession d'un document extraordinaire préparé par la commission Martin sur la situation du logement à Québec. Le problème y est présenté comme l'un des plus graves au Canada. La ville étouffe littéralement. Une action vigoureuse dans ce domaine, tout en allégeant cette plaie sociale des taudis, stimulerait grandement l'industrie de la construction qui accuse actuellement un surplus de main-d'œuvre de près de 3,000 travailleurs même dans la saison active.

— Rénovation urbaine: Les autorités métropolitaines devraient faire pression pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de grands travaux entrevus depuis longtemps déjà: assainissement de la Lairet, suppression des traverses à niveau, canalisation de la rivière St-Charles, aménagement d'espaces "verts" dans divers secteurs de la ville.

— Voies de communication:

L'absence de grandes voies de communication donnant accès au centre de la ville a pour conséquence de rendre l'entrée et la sortie de la ville lentes et coûteuses, qu'il s'agisse du transport des marchandises ou du tourisme. Le système routier est encore inadéquat: il faudrait entre autres terminer la voie de ceinture et faciliter l'accès à la ville de Lévis.

D'autres mesures, d'application immédiate, pourraient viser à réduire l'offre de travail:

— Prolongation de la scolarité: Les organisations ouvrières devraient réclamer la prolongation de la scolarité chez les jeunes et favoriser l'application des recommandations de la Commission sur l'enseignement technique et professionnel. En plus d'assurer une meilleure préparation des jeunes, ces mesures réduiraient à courte échéance l'entrée massive des adolescents sur le marché du travail.

— Réduction de la semaine de travail: Les syndicats devraient réclamer de nouvelles réductions

de la semaine de travail. On a pu établir en effet que, dans la région de Québec, la moyenne des heures hebdomadaires de travail est plus élevée que dans les principaux centres du Canada. Une réduction des heures dans l'industrie manufacturière pourrait provoquer une augmentation du nombre des situations offertes. Cette hausse est évaluée de 7.5 à 10%.

— Aménagement agricole: Les travailleurs syndiqués devraient appuyer les efforts d'aménagement des régions agricoles de manière à assurer le relèvement économique de ces régions. On a vu l'importance de l'immigration rurale vers le marché urbain du travail. Tout progrès dans le milieu rural aurait des répercussions heureuses sur les zones urbaines.

On mentionne enfin des mesures à plus longue échéance, et parmi elles, au premier titre, la planification régionale.

On estime en effet que tous ces projets (ainsi qu'une foule d'autres) devraient s'intégrer à un

vaste plan d'ensemble. Les organismes locaux, fait-on valoir, auraient un rôle important à jouer dans l'établissement de ce plan.

Si la planification peut être considérée comme appartenant à la juridiction fédérale et provinciale, on reconnaît cependant que la planification locale est essentielle au bon fonctionnement d'un plan plus vaste.

Voilà pourquoi, les syndicats nationaux de Québec favorisent la mise sur pied d'un organisme régional doté des pouvoirs nécessaires pour dresser un plan d'aménagement et mettre ce plan à exécution.

"Le temps de la réclamation sans douleur est maintenant révolu, soulignait M. Parent devant les délégués du Conseil Central. Les beaux mémoires présentés orgueilleusement à des commissions d'enquête ne suffisent plus. Il appartient désormais à nos dirigeants d'examiner ces questions, d'élaborer des revendications et les faire pénétrer dans la masse."

## Grève chez David &amp; Frères

## Le différend porte sur trois points principaux

LA GREVE dure toujours chez David & Frères, à Montréal, où quelque 600 employés, dont 250 jeunes filles, ont débrayé le 17 juin dernier à l'issue d'une assemblée générale de leur association où ils avaient voté en faveur d'un arrêt de travail immédiat.

(Au moment d'aller sous presse, le 2 juillet, les deux parties n'avaient pas repris contact depuis le début de la grève.)

Le différend actuel porte sur trois questions principales:

Il y a d'abord la question monétaire: Sans être l'enjeu fondamental du débat, le taux des salaires occasionne déjà quelques divergences de vues. Le salaire de base est actuellement de \$1.24 l'heure; la compagnie offre \$1.27; le syndicat demande \$1.30.

Quand aux augmentations annuelles, le syndicat a refusé l'offre suivante: 5 cents pour la première année, 3 cents pour la deuxième, et 5 cents pour la troisième. Le syndicat a fait une contre-proposition: contrat de deux ans avec 5 cents d'augmentation pour la première année et 7 cents pour la deuxième.

Il y a ensuite le problème de la durée du contrat: La compagnie voudrait un contrat de trois ans. Le syndicat propose pour sa part un contrat de deux ans afin de pouvoir entreprendre aussitôt les négociations sur l'important problème des charges de travail ("speed up"). Dans la situation actuelle, n'importe quelle contrepartie peut décider d'accélérer l'allure des machines qui établit le rythme de travail des employés.

## METALLURGIE...

— suite de la page 8

nouvelles se sont ouvertes en ce domaine.

Il a déploré le fait que cette législation n'ait pas davantage frappé l'imagination de la classe ouvrière et du public en général dans notre province. Chose surprenante on entend peu parler de son importance. Seuls l'Ontario, l'Alberta et Terre-Neuve se sont largement prévalu de ses avantages.

M. Payne a souligné cependant que le Québec pourrait se doter du système d'enseignement technique et professionnel le plus avancé au pays s'il se donne la peine de mettre en pratique les recommandations du rapport du comité d'études présidé par M. Arthur Tremblay.

La Fédération Nationale de la Métallurgie (CSN) groupe actuellement quelque 18,000 travailleurs syndiqués et fournit les services de négociations pour plus de 75 conventions collectives de travail.

Elle participe de plus à la négociation dans la région de Québec de deux conventions préliminaires à des décrets: le premier dans l'industrie de l'automobile (3,000 travailleurs) et le second dans l'industrie de la métallurgie (600 travailleurs).

Le syndicat accepterait cependant un contrat de trois ans à condition que ce problème soit résolu au cours des négociations présentes et qu'une clause spécifique portant sur les charges de travail soit incluse dans ce contrat.

Il y a enfin le problème que pose la cédule des heures de travail: Actuellement, deux équipes se relaient chaque jour; la première quitte à 4h.15 p.m., tandis que la seconde entre à 7h.30 p.m. La compagnie voudrait rapprocher la cédule de ces deux équipes.

Elle envisagerait pour ce faire deux solutions alternatives: ou faire commencer la première équipe à 7h. du matin, ou faire finir la seconde à 1h. 30 de la nuit.

Le syndicat rejette ces deux solutions comme tout à fait indésirables. On fait remarquer que les services du transport en commun à cette heure de la nuit sont insuffisants et que beaucoup d'employés se verraient dans l'impossibilité de retourner chez eux.

Les employés ont suggéré leurs propres solutions à cette

question de la cédule de travail, mais la compagnie les a rejetées.

De l'avis du syndicat, cette troisième question est sans contredit la pierre d'achoppement du présent litige. Il faut noter que le dernier contrat comportait une clause interdisant à la compagnie de modifier la cédule de travail sans l'autorisation de l'association des employés. La compagnie voudrait aujourd'hui rayer cette clause du futur contrat.

Le différend chez David & Frères, manufacturier de bis-

cuits bien connu, remonte à plus de 13 mois en arrière.

L'Association (indépendante) des employés de cette compagnie avait un contrat dont l'échéance tombait le 22 mai 1962. Les négociations entre les deux parties étaient déjà entrées dans une impasse lorsque le syndicat décida de faire appel à la CSN.

Une entente de service, conclue en septembre 1962, permit à la CSN d'assigner un de ces conseillers techniques à la poursuite des pourparlers. C'est Me Jean-Paul Geoffroy, directeur régional de Montréal, qui s'occupa d'abord du litige. Me Robert Burns lui succéda quelque temps après.

Les négociations entre les deux parties ayant abouti à une impasse, on fit appel au service de conciliation du ministère du Travail, le 1er avril dernier. Deux séances de conciliation ne donnèrent aucun résultat; on passa ensuite à l'arbitrage qui échoua également.

Au 75e jour exactement, délai prévu par la loi, le syndicat retrouvait son droit à la grève. On était au 16 juin, l'arrêt de travail débuta le lendemain.

## LE BILL 54 — suite de la page 1

## Sévères critiques de certains articles

Le bill 54 contient quelques dispositions heureuses. Nous en reparlerons plus loin. D'autre part, les centrales ouvrières ont combattu avec acharnement d'autres textes, en particulier ceux qui visent les salariés de la fonction publique. Nous ne pouvons accepter que le gouvernement mette en cause la liberté de la négociation et qu'il décide de créer lui-même un conflit qui n'existe pas. Nous ne pouvons non plus être d'accord pour que le gouvernement soit juge et partie à un différend. C'est pourtant ce qu'il propose dans le bill.

Nous ne sommes pas prêts à nous voiler la figure et à ne pas voir la réalité. La participation financière de l'Etat dans certains domaines où il était absent autrefois pose de nouveaux problèmes. Il faut trouver des solutions nouvelles. Si le gouvernement paie, il doit être présent aux négociations. Autrement, les travailleurs ne sauront jamais les principaux motifs de refus de leurs revendications. Les employés d'hôpitaux en savent quelque chose. Ils négocient avec l'institution hospitalière et cette dernière retourne par la suite la note à l'Etat. Pourquoi, dans un cas semblable, l'Etat n'y est-il pas ?

Toute l'étude de ces nouveaux problèmes doit être confiée à une commission d'enquête ou encore au Conseil supérieur du Travail qui tiendrait des séances pu-

bliques. Les intéressés auraient alors toute latitude pour faire valoir leurs points de vue. Il ne faut pas que cette question soit réglée par un expédient qui ne donnera satisfaction à personne. Procéder ainsi pourrait entraîner des conflits fort sérieux.

## Approbation de certaines dispositions

Nous avons été heureux de souligner la disparition des mémorables bills 19 et 20. On se souvient que l'adoption de ces bills avait donné lieu à une célèbre marche sur Québec. Si certaines dispositions du bill rendent plus difficiles l'exercice du droit d'association, l'article 37 qui oblige l'employeur à faire la retenue syndicale (check off) constitue une reconnaissance effective du droit d'association. Les travailleurs en forêt pourront ainsi plus facilement s'organiser en syndicat grâce à la nouvelle loi.

En résumé, le bill 54 doit être retouché en profondeur. Le gouvernement se donne le temps de le faire d'ici la prochaine session. Nous préférons qu'il prenne ce temps pour apporter les modifications qui s'imposent.

La CSN continuera de s'opposer avec vigueur à toute disposition qu'elle croira nuisible aux intérêts de ses membres et des travailleurs en général.

Dans le prochain numéro, nous étudierons plus en détail les divers articles du bill 54.

## 3 ÉTOILES

— suite de la page 7

mité affirmer que l'entreprise devrait être considérée, logiquement aussi bien qu'historiquement, antérieure au syndicalisme. Le ministre des richesses naturelles demanda au procureur: "Si l'on veut faire une analyse historique, n'est-il pas vrai de dire que l'esclavage a été antérieur à l'entreprise?"

Il est indéniable que le ministre des richesses naturelles ait été, après le premier ministre lui-même et le ministre du travail, l'un des membres les plus actifs du Comité des Relations Industrielles. Du côté de l'opposition, c'est M. Maurice Bellemare, spécialiste attitré de son parti en matière de relations du travail qui est intervenu le plus fréquemment. Si nous revenons à M. Lévesque, il faudrait préciser que ses interventions n'ont pas toutes été interrogatives. C'est ainsi qu'il a proposé que l'on accorde le droit de grève au personnel de certains services publics: téléphones, télégraphes, chemins de fer, entreprises de transports par bateau, tramways, autobus et camions. Selon la proposition du ministre le droit de

grève pourrait être retiré à cette catégorie d'employés, par le conseil des ministres, à l'occasion de circonstances extraordinaires telles des catastrophes, des inondations. Toutefois, une telle décision de la part du gouvernement devrait être approuvée par le Parlement dont les membres seraient invités, au cours des sept jours suivants, à siéger sur cette question.

## La troisième étoile: Jean Marchand

Le grand défenseur des travailleurs, de toutes catégories, devant le Comité de l'Assemblée législative, celui qui a su, de la première à la dernière journée, exposer avec le plus de vigueur et de clarté les intérêts, les droits et les besoins des travailleurs, c'est indéniablement le président de la CSN. Ceux qui croiraient le reporter du "Travail" trop complaisant, pourront faire une vérification bien simple en consultant n'importe quel journal quotidien de la

province. Tous les reporters qui ont fourni un compte rendu des délibérations du Comité des Relations Industrielles ont été amenés à donner la vedette au président de la CSN. Ce n'était pas sans raison. Qu'il s'agisse du droit d'association pour les fonctionnaires, qu'il s'agisse du droit à la négociation collective pour les employés de l'Etat et pour les autres employés de la fonction publique, qu'il s'agisse de la législation concernant le droit de grève ou la sécurité syndicale, dans chaque cas Jean Marchand a eu des interventions qui allaient au fond des problèmes et qui, sans aucune étroitesse d'esprit, affirmaient les droits des travailleurs et l'attention que ces droits doivent recevoir de la part du législateur.

Il me faut ajouter ici que le président de la CSN était brillamment secondé par le secrétaire général, Marcel Pepin, ainsi que par Me Guy Merrill Desautels, procureur conjoint de la FTQ et de la CSN. La Fédération des Travailleurs du Québec était représentée par MM. Roger Provost, président, et Jean Gérin-Lajoie, vice-président.

# CONCOURS DU MOIS

## JEU No 1: pour les enfants de 4 à 8 ans

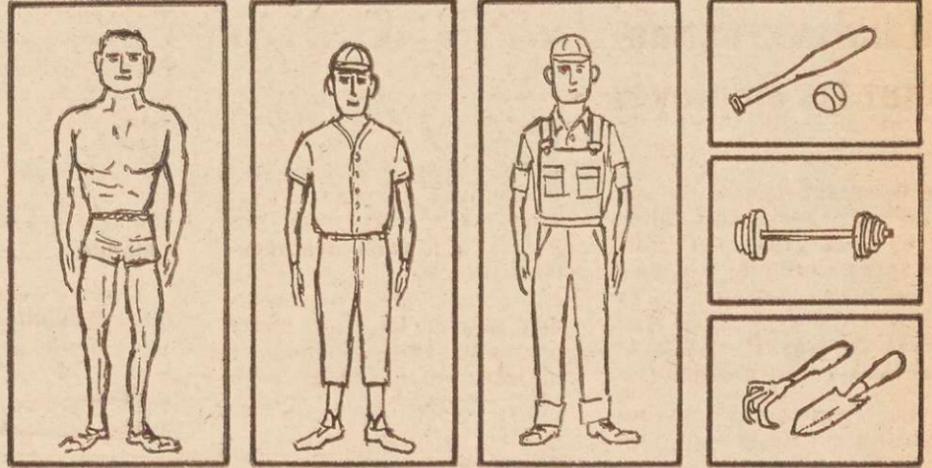
**Notre gagnant :**

Ronald Chevalier, 5 ans, 26 boulevard Jessop, Rimouski.

**Ce mois-ci :**

Il suffit de rendre à chacun des personnages l'objet qui lui appartient. Coller le tout sur une feuille et nous la faire parvenir.

Les Editions du Jour, 34, rue St-Denis, Montréal, offriront au gagnant des livres pour enfant d'une valeur totale de \$10.



## JEU No 2: pour les enfants de 8 à 12 ans



**Notre gagnante :**

Thérèse d'Anjou, 12 ans, 4425, rue Henri Julien, Montréal, qui a dessiné le joli dessin que nous reproduisons ci-contre.

**Ce mois-ci :**

Un dessin sur le thème : "Mon occupation préférée l'été". Vos dessins seront jugés au mérite. Le meilleur recevra du matériel d'artiste pour une valeur de \$25 offert par Le Centre de Psychologie et de Pédagogie, 260 ouest, rue Faillon, Montréal.

## JEU No 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

**Notre gagnante :**

Francine Nault, 12 ans, St-Nicéphore, R.R. 2, Comté Drummond, Qué., qui nous a fait parvenir la composition que voici.

**Civilisations anciennes**

Sur notre terre, très longtemps avant la venue des hommes, vivaient seulement des animaux. Des animaux énormes, grands comme des arbres. Ils se promenaient parmi les plantes, se faisant continuellement la guerre. Remplacés par de plus petits animaux, les monstres disparurent peu à peu.

Puis vinrent les premiers habitants, ne possédant rien. Il n'y avait alors ni fusils, ni épées et ni poignards pour se défendre.

Pour aller à la chasse, il fallait aiguïser de gros silex en les frottant longtemps l'un contre l'autre; quand ils étaient pointus et minces, on les emmanchait sur un long bâton et on s'en servait en guise de lance. Ainsi fut créée la première arme!

Pour subsister on mangeait de la viande crue, puis on allait étancher sa soif à l'eau claire et fraîche des ruisseaux. Ces hommes se réfugiaient dans des cavernes et s'habillaient de peaux.

Un jour on vit flotter sur l'eau un tronc d'arbre. Un audacieux prit la peine d'essayer et vit même qu'en s'aidant de ses pieds le tronc avançait plus rapidement. Le premier bateau fut ainsi lancé sur l'eau.

D'autres découvertes telles que le feu, la construction de la première habitation, changèrent la face du monde.

**Ce mois-ci :**

Tout le monde s'accorde à dire que Jean XXIII, qui vint de mourir, était un grand pape. Que penses-tu de lui ?

Le texte sera jugé sur le fond et la forme. La meilleure rédaction sera publiée dans notre prochain numéro.

Des livres d'auteurs classiques, d'une valeur de \$25, sont offerts par les Editions Fides, 25 est, rue St-Jacques, Montréal.

## JEU No 4: pour grandes personnes

**Notre gagnante :**

Mlle Denise Caumartin, 185, rue Champagnat, Alma, Qué., a donné le plus grand nombre de réponses correctes. Voici les réponses à nos questions du mois dernier :

**Notre prix :**

Notre gagnant choisi parmi les meilleures réponses recevra un chèque de \$10 offert par le journal LE TRAVAIL, de même que des livres offerts par les Editions Ouvrières, 1575-A, rue St-Denis, Montréal, d'une valeur de \$10.

**Réponses du mois dernier :**

- Où fut adoptée la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?  
R. A l'assemblée constituante française en 1789.
- Quand et par qui fut adoptée la "Déclaration internationale des droits de l'homme" ?  
R. Par l'ONU en 1948.
- Le Canada a-t-il reconnu cette "Déclaration des droits de l'homme" ?  
R. Oui, en 1958, sous M. Diefenbaker.
- Le Québec a-t-il, sur le plan provincial, adopté cette déclaration ?  
R. Il l'a approuvée, mais non adoptée spécifiquement.
- Quel est le pasteur qui dirige le mouvement anti-ségrégationisme en Alabama ?  
R. Martin Luther King.

**Ce mois-ci :**

- A quel âge Jean XXIII a-t-il été ordonné prêtre ?  
Rép. ....
- Quels étaient ses prénoms et nom ?  
Rép. ....
- Où Mgr Roncalli fut-il nommé nonce, en 1948 ?  
Rép. ....
- En quelle année Jean XXIII devint-il pape ?  
Rép. ....
- Quel est le titre de sa dernière encyclique ?  
Rép. ....

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - JUILLET

JEU NO 1	JEU NO 2	JEU NO 3	ADULTES
Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....
Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....
Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....
Age .....	Age .....	Age .....	Syndicat .....

## Malaise croissant chez les employés

— Suite de la page 3

cette catégorie. Or on sait que les négociations collectives sont gravement handicapées lorsque ne pèse plus sur les deux parties en présence l'éventualité d'un arrêt de travail si l'on ne parvient pas à s'entendre.

Le législateur estime qu'un arrêt de travail dans le secteur des hôpitaux représente un risque social trop grand pour être laissé à la discrétion des deux parties. Un tel interdit n'est cependant acceptable que si l'on substitue à ce droit fondamental un mécanisme capable de produire des résultats comparables.

De là le système d'arbitrage des différends entre les hôpitaux et leurs employés. Or ce système, valable à première vue, a fait l'objet d'une prostitution telle que la procédure d'arbitrage est aujourd'hui complètement dévaluée aux yeux des travailleurs.

La possibilité d'un arbitrage a eu pour conséquence en effet de réduire les négociations directes à fort peu de chose. On se rencontre, on échange des projets, on parle pour la forme, puis on porte le tout devant un tribunal.

Une sentence arbitrale pourrait constituer une solution acceptable si le tribunal qui la prononce présentait toutes les garanties de compétence, d'impartialité, et si une opinion publique se montrait très sensible aux injustices dont peuvent souffrir les serveurs qu'on a privés, pour des raisons d'intérêt public, d'un droit essentiel de tout salarié.

Très peu de ces conditions sont remplies dans l'état actuel des choses.

## Le 26e Congrès du Vêtement

— Suite de la page 2

fonds éducationnel avec contribution des entreprises, dialogue sur le plan de la participation à la direction et au profit de l'entreprise.

Il a été aussi question au cours du congrès d'un projet de fusion des trois fédérations du Textile, du Cuir et de la Chaussure, et du Vêtement. On fait remarquer qu'aucune rencontre n'avait encore eu lieu pour discuter ce projet.

Plusieurs membres des trois organismes favorisent une telle mise en commun des ressources matérielles et humaines. Une telle fusion, soulignent-ils, renforcerait grandement les cadres de la fédération unifiée, démultiplierait le pouvoir de négociations de chacun des syndicats et leur permettrait de jouir de services accrus.

Au congrès de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, tenu à St-Hyacinthe, quelques jours auparavant, les délégués ont adopté une résolution par laquelle ils invitaient le vice-président de la CSN, M. Adrien Plourde, à servir d'intermédiaire entre les trois fédérations dans le but d'amorcer une reprise des pourparlers sur cette importante question.

Tout récemment un dernier facteur est venu empirer la situation. Avec l'avènement de l'assurance-hospitalisation, l'Etat défraie (avec l'argent des contribuables, faut-il le rappeler) le coût des soins hospitaliers. Or l'Etat n'est pas présent à la table des négociations; seul son ombre plane lourdement au-dessus des pourparlers ou hante les coulisses des tribunaux d'arbitrage.

Les sentences arbitrales qui, en définitive, régissent directement ou non les conditions de travail des employés d'hôpitaux sont actuellement la cible d'attaques nombreuses et l'objet de critiques acerbes.

Une des sentences les plus importantes, celle des

dix hôpitaux de Montréal, a été accueillie en février dernier par un beau chahut de la part des travailleurs syndiqués. Cette sentence présentait de graves lacunes que soulignait d'ailleurs un rapport minoritaire de l'arbitre syndical, Me Mare Lalonde.

Il appartiendra aux organismes syndicaux de canaliser par une politique dynamique et constructive le malaise croissant qui s'exprime de plus en plus ouvertement chez les employés d'hôpitaux.

A cet égard le dernier congrès de la Fédération des Services s'est terminé sous des augures encourageants.

## Plusieurs tâches importantes

— Suite de la page 3

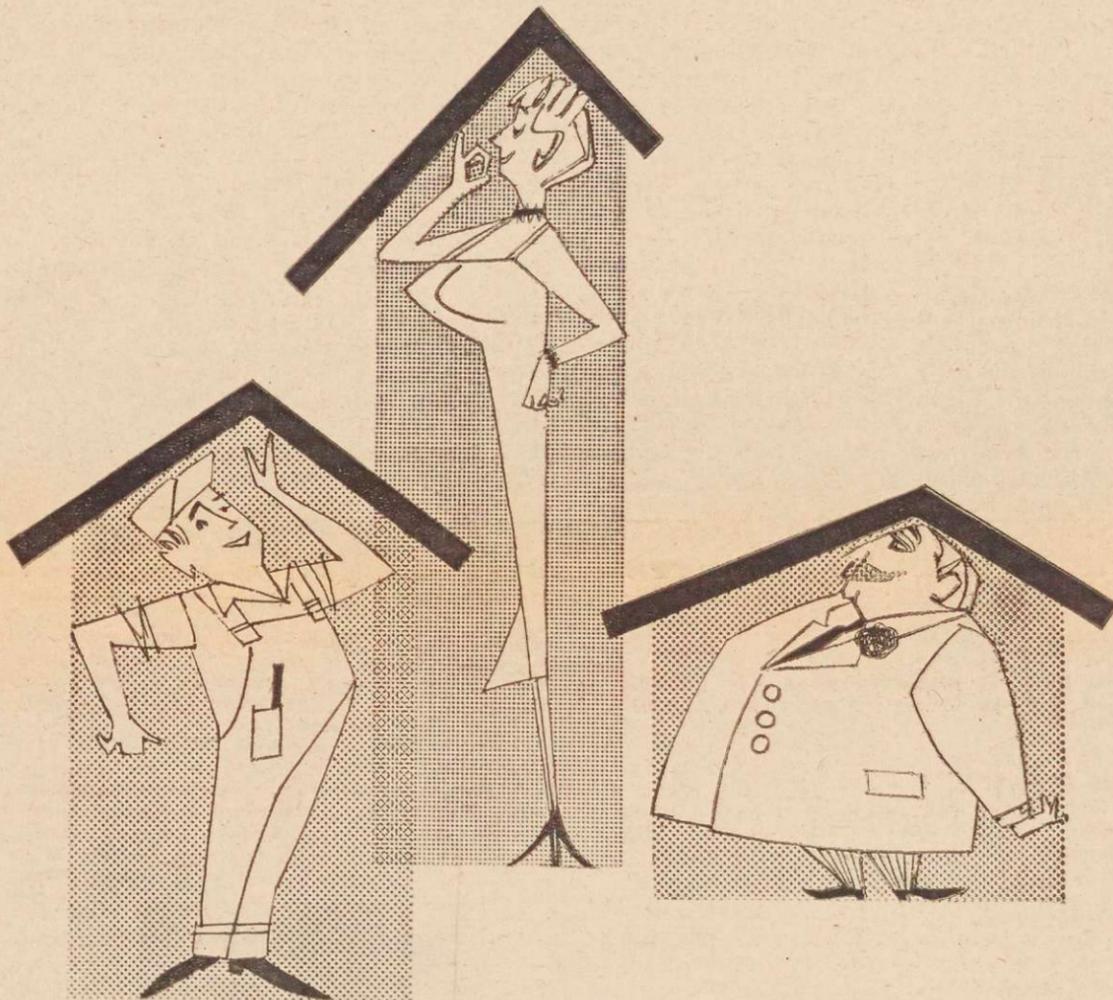
le. Ces démarches seront sans doute facilitées dans le contexte de l'attitude prise récemment par le gouvernement provincial à l'endroit des pensions portatives qui devraient faire l'objet d'une législation dès la prochaine session provinciale.

— Les délégués au congrès ont appuyé toutes les démarches faites par la CSN dans le but d'obtenir la modification du Bill 54 actuellement à l'étude, notamment en ce qui touche les services publics. (Un des articles de ce bill prévoit que le ministre de la santé pourra demander l'arbitrage de toute convention intervenue entre une association d'employés et la direction d'un hôpital!)

— Les délégués ont aussi souhaité la formation d'un comi-

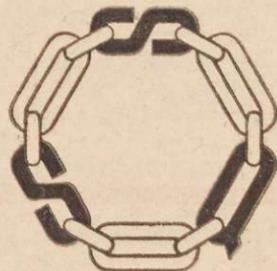
té d'information et de publicité au sein de la fédération afin d'alerter l'opinion publique au sujet des conditions déplorables qui sont celles des employés d'hôpitaux et d'y chercher des appuis en vue d'une réforme. On a exprimé l'avis qu'il fallait "mettre la fédération et ses syndicats affiliés sur la carte de la province". Le public n'est pas assez informé, estime-t-on, des conditions de travail et des situations qui subsistent dans le secteur hospitalier.

— La Fédération entreprendra son travail d'éducation. "La formation de nos membres doit être la principale de nos préoccupations. De plus en plus l'avenir de nos syndicats repose sur le degré de préparation des membres. Le temps est venu pour la Fédération de former un comité d'éducation et de lui confier un budget. Ce comité aurait pour fonction principale de coordonner toutes les initiatives qui peuvent être prises dans le domaine de l'éducation."



# Protection taillée sur mesure

LA MUTUELLE SSQ est la plus ancienne et la plus importante entreprise spécialisée en assurance-maladie née au Québec. Elle vous offre un choix de plans d'assurance qui sont façonnés d'après vos besoins, vos moyens et vos conditions de vie. Depuis bien des années, LA MUTUELLE SSQ fournit ainsi des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec. Si vous avez des problèmes d'assurance-groupe, les spécialistes des SSQ se feront un plaisir de vous aider à les analyser et à les résoudre. **Pensez-y bien! la MUTUELLE SSQ, c'est la chaîne qui vous protège.**



**LA MUTUELLE SSQ** ASSURANCE-GROUPE

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC, B. P. 3330 — SUCCURSALES: MONTRÉAL, SORREL, JONQUIÈRE

# ECONOMIC

## *Britain's Bold Experiment*

# PLANNING

**T**HE results of an intense period of study by a team of Britain's top trade unionists, industrialists and economists are set out in two reports issued recently by the National Economic Development Council. In size, the reports are modest documents — occupying fewer than 200 pages between them — but their implications are considerable in that they outline the perspectives for a rapid expansion of the country's productive capacity.

Not the least important feature of the reports is the composition of the body which formulated them. Consisting of 18 members drawn from the academic world and both sides of industry, the National Economic Council was set up by the Government as a laboratory in which the economic problems confronting Britain could be examined by those who would be directly concerned in implementing the solutions.

In this way six trade union leaders — headed by the general secretary of the Trades Union Congress, George Woodcock — are sharing in Britain's boldest experiment in economic planning.

#### Four Per Cent Growth Rate

The first report of N.E.D.C. — "Growth in the United Kingdom Economy to 1966" — was produced after the Council had studied the results of detailed investigations made by the independent staff of economists and statisticians. As its starting point the report examines the implications of an average annual rate of economic growth of four per cent during 1961-66, or nearly 22 per cent, over the whole period.

From a study of the general implications of faster growth on the main components of the national economy and an examination of a selected cross-section of industry, the report reaches two main conclusions: a growth rate of four per cent per annum can be achieved by utilizing existing and planned resources with some addition; and provided a large enough training effort can be mounted to avoid a shortage of certain skills.

Summing-up on these findings the report concludes: "There are undoubted-

ly difficult problems to be tackled, the solution of which will call for changes in policies, arrangements and attitudes. A vital element will be the determination to succeed on the part of Government, management and the trade unions."

An indication of the kind of changes which the Council considers necessary to cope with anticipated problems is outlined in its second report — "Conditions Favourable to Faster Growth" — which was published six weeks after the first report.

Considerable emphasis is given in this second report to the need for determined activity in the educational

field. The logic behind this emphasis is clear: rising incomes imply a more than proportionate increase in educational expenditure, and this is an investment which will promote future economic growth. The full range of educational activity is covered in the report, but two particular items are of direct importance to trade unionists.

#### Business School Need

The first points attention to the need for development in management education and suggests that a business school or some similar body be established to further these developments. In recent years Go-

vernment spokesmen, trade unions and various management organizations have all urged the need for improvements in the standard of management training, and this section of the N.E.D.C. report will undoubtedly provoke much interest.

The second directs attention to another educational topic currently receiving much attention in industry — the apprenticeship system for equipping young workers with industrial skills. The report suggests that this system is in need of overhaul and — coming soon after a Government announcement that \$10,000,000 is to be spent on

industrial training schemes — this suggestion will give added impetus to already developing changes.

Another section of the report considers the industrial developments which pose the need for workers to change their jobs — a subject of considerable interest to Britain's trade unionists at this moment. With accelerating economic growth, and its accompanying technological changes, the need for a greater degree of labour mobility is likely to be posed on a wider scale and in sharper terms.

The N.E.D.C. report, recognizing this need, directs attention to the need for protection for workers who are involved in such changes. It urges the provision of housing accommodation, increased transfer and resettlement allowances, better training facilities, and better financial provisions to tide workers over during periods of unemployment.

Alongside this need for greater labour mobility, N. E. D. C. also sets out the need for greater mobility of industry itself, and it suggests that the Government — through tax reliefs or direct grants — provides incentives to firms to develop their businesses in geographical areas where increased economic activity is desirable.

### *Rather than Acting Behind The Scenes*

## The STATE Should Sit At The Negotiating Table

**I**F the government is so set in its position to intervene in negotiations between hospital management and their employees, it should sit at the negotiating table so that we may discuss with it openly and in good faith.

Such was the statement made by Mr. Marcel Pepin, secretary general of the CNTU, while addressing the delegates at the recent Convention of the "Fédération des Services".

Mr. Pepin's opinion met that expressed a little earlier by Mr. Jacques Archambault, director of technical services of the Federation, when presenting the report of his service.

In a joint report, the three technical officers, Messrs. Jacques Archambault, Magella Lemay and Bruno Meloche, drew some conclusions from their experience during the most recent years in the field of collective bargaining for hospital employees.



M. Marcel Pepin

There is no real collective bargaining in the hospital sector, pointed the report of the technical advisers. With the exception of a very few happy cases negotiations inevitably end with arbitration.

"In fact, if we refer to collective bargaining as a balance between two powers facing one another, one might say that the situation is strangely distorted".

The report adds that we are witnessing an increasing reduction of the sense

of responsibility which is a basic condition to a sound regime of collective bargaining.

"We have no hesitation, it pursues, in affirming that hospital administration as a whole seems to suffer from anaemia in its sense of responsibility with regard to collective bargaining."

In the opinion of the technical advisers, the main gap of the system lies in the moral and psychological presence, at the negotiating table, of the ghost of the State, the latter granting subsidies but remaining physically absent.

"According to our hospital insurance legislation, they explain, the item "salaries and remunerations" constitutes a direct cost which the Health Department must refund to the hospital. This means that the one paying the bill does not in any way take part in its elaboration and discussion."

Messrs. Archambault, Lemay and Meloche have also denounced the present procedure of compulsory arbitration as being the only resort for the parties in case of failure of the negotiations. They have called such arbitration a "legal fiction where the State (which subsidizes the hospitals and in most cases selects the president of the board) is at the same time judge and party".

"The parties no more reach a compromise; it is no more a test of power with the help and support of public opinion, but merely a solution of ruling and imposition."

There is therefore a danger, states the report, given the economic, social and psychological importance of the sector, that our whole system of negotiation be affected and become emaciated and weakened by this very fact.

The technical advisers are of the opinion that in the present context, it would not be inopportune to reopen the famous debate, that is whether the interdiction to strike should not be removed for employees of the public services.